

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE



ARCHEVÊCHÉ
SECRÉTARIAT

DECRET n° 2025-006/AB/A/S du 25 février 2025

Portant nomination du Curé de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville

L'ARCHEVEQUE DE BRAZZAVILLE

Avec la grâce de Dieu et en communion avec le Siège Apostolique.

Vu les can. 157 et 523 qui disposent que la provision de l'office de Curé revient à l'Evêque diocésain et cela par libre collation ;

Vu le can. 524 qui recommande à l'Evêque diocésain de confier une paroisse vacante à celui que, toutes circonstances pesées, il estimera idoine pour y remplir la charge pastorale ;

Considérant que la provision d'un office comportant charge d'âmes ne sera pas différée sans raison grave ;

DECRETE

Article premier : Monsieur l'Abbé Vincent MASSENGO est nommé Curé de la Paroisse Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, cumulativement à sa fonction de Vicaire général.

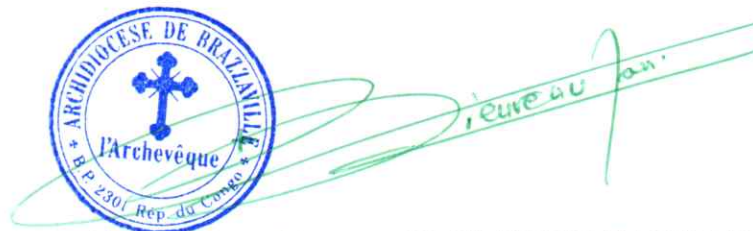
Art. 2 : Par cette nomination, Monsieur l'Abbé Vincent MASSENGO jouit des facultés, des droits et des devoirs attachés à cet office, conformément aux can. 528-537 ; il est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant, sous l'autorité de l'Evêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner avec la collaboration d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit.

Art.3 : Monsieur l'Abbé Vincent MASSENGO constituera le Conseil Pastoral Paroissial de la Cathédrale et le Conseil pour les Affaires Economiques, conformément aux can. 536 à 537 et aux prescriptions du Directoire Diocésain de Brazzaville.

Art. 4. Monsieur l'Abbé Vincent MASSENGO est dispensé des formalités canoniques prévues pour la prise en charge de cette paroisse (Can 527).

Art. 5. Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de signature.

Donné à l'Archevêché de Brazzaville, le 25 février 2025.

A blue circular seal of the Archdiocese of Brazzaville is partially obscured by a green ink signature. The seal contains a cross and the text 'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE', 'Archevêque', and 'B.P. 2301 Rép. du Congo'.

Monseigneur Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU
Archevêque de Brazzaville

A blue circular seal of the Archdiocese of Brazzaville is partially obscured by a green ink signature. The seal contains a cross and the text 'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE', 'CHANCELIER', and 'B.P. 2301 Rép. du Congo'.

Abbé Francky Gloire KITILOU BATIDI
Secrétaire-Chancelier